



Compte-rendu : action amélioration de l'offre mellifère en forêt

Le Luc en Provence, maison de la Forêt, 9 août 2013, 9h30.

Sont ainsi présentes les personnes suivantes

Présents : Georges Franco (ASL de la suberaie varoise), Gérard Gautier (Forestier privé), Albane Le Flem (URACOFOR PACA), Cyril FOLTON (ADAPI), René CELSE (ADAPI), Bernard CABANNES (CRPF), Stéphane NALIN (CRPF).

Excusé : Pascal JOURDAN (ADAPI)

Madame Le Flem assure le secrétariat de la séance.

Cette première réunion cherche à définir les enjeux et en partie le déroulement de cette action.

Les points à aborder sont les suivants :

- Présentation des divers organismes présents (ADAPI, CRPF et Forêt Modèle de Provence) et rappel du contexte forestier et apicole ;
- Retour sur les projets forestiers et apicoles déjà développés ;
- Grandes lignes identifiées ;
- Autres acteurs à impliquer.

Les buts de cette action sont :

- de favoriser la santé des cheptels d'abeilles sur le territoire de Forêt Modèle ;
- de faire adopter les bons gestes aux gestionnaires forestiers pour contribuer à l'offre mellifère ;
- d'augmenter le nombre de pollinisateurs ;
- de soutenir la filière apicole ;
- de renforcer les liens entre le domaine apicole et le domaine forestier.

Présentation des structures

ADAPI et acteurs du monde apicole

L'ADAPI, association pour le développement de l'apiculture professionnelle fédère les associations et groupements de la Région. Parmi les membres de cette association on y trouve :

- CETA Alpilles Lubéron ;
- CETAPIALP, pour les Alpes du Sud ;
- CETA du Var ;
- Syndicat des apiculteurs professionnels de Provence ;
- Syndicat des miels de Provence et des Alpes du Sud ;
- Le GRAPP méditerranée, le groupement régional des apiculteurs professionnels ;



Il est à noter qu'à l'échelle régionale il existe plusieurs syndicats certains se consacrent plus aux professionnels que d'autres. Les apiculteurs ont généralement le statut d'exploitants agricoles.

Il y a plusieurs salariés dans cette structure :

- Pascal Jourdan, le Directeur ;
- Philippe Picard, chargé du développement ;
- Alban Maisonnasse, UMT ADAPI ;
- Poste n°4 : chargé de communication

En outre elle assure diverses missions : l'expérimentation, l'assistance technique et économique, les enjeux économiques et commerciaux et l'animation des structures régionales.

En parallèle de cette association il existe l'ITSAP, institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation qui prend en charge la recherche en apiculture, ce dernier travaille souvent avec l'INRA.

CRPF et acteurs forestiers

En Forêt Privée, on trouve également un syndicat de défenses des droits des propriétaires privés à l'échelle départementale, fédéré en Union régionale, elle-même fédérée en Union nationale. Pour assister les propriétaires forestiers dans la gestion de leurs forêts et afin de réaliser la fonction régaliennne de contrôle des plans simples de gestion, un établissement public a été créé par la loi Pisani : le CRPF (Centre régional de la propriété forestière). La partie commerciale et prestataire de services est proposée par la coopérative Provence Forêt. Certains ingénieurs indépendants proposent également ce genre de services. Il y a quelques années, grâce à une source de financement spécifique, il y avait un grand nombre d'ASL. La plupart n'ont plus d'activités excepté l'ASL de la suberaie varoise et certaines dans les Bouches du Rhône. Les propriétaires forestiers n'ont pas de statut particulier, ils déclarent simplement leurs revenus cadastraux, ou font une déclaration forfaitaire. Certains ont le statut d'exploitant agricole. Près de 70 % de la forêt appartient au domaine privé. Ces dernières années les acteurs de la forêt privée ont œuvré pour renforcer leurs liens avec les collectivités et les grandes structures.

Actuellement les deux projets d'EON et INOVA, qui consommeront à l'avenir une quantité considérable de biomasse, imposent une nouvelle politique pour les propriétaires forestiers. Ces derniers doivent à présent se mobiliser pour faire comprendre la nécessité d'instaurer une logique sylvicole plus qu'une simple logique d'exploitation. Dans le cadre des formations sylvicoles, l'apiculture peut être intégrée.

En ce qui concerne les forêts publiques, lorsqu'elles sont soumises au régime forestier, l'ONF les a en gestion. Cependant il existe un grand nombre de surfaces au sein des communes non soumises au régime forestier.

Forêt modèle de Provence

Il s'agit d'un lieu privilégié de concertation pour tous les acteurs de la forêt au sens large. L'association a une mission d'animation de projets innovants et reproductibles répondant aux besoins des acteurs de son territoire. Forêt Modèle se positionne sur les actions qui nécessitent de mobiliser de multiples organismes. Elle assure le transfert des résultats obtenus au sein de son périmètre et à l'extérieur.

Forêt modèle de Provence est également amenée à être un membre à part entière des réseaux international et méditerranéen de forêt modèle. L'association partage de



nombreuses problématiques avec ce réseau méditerranéen, ce qui lui permet de répondre de manière collégiale à des appels à projets européens.

[Retour sur les projets forestiers et apicoles déjà menés](#)

Projets impliquant l'ADAPI

L'ADAPI a travaillé en partenariat avec l'IRSTEA pour mener diverses études pour caractériser l'impact des débroussailllements réglementaires sur le potentiel mellifère de la forêt méditerranéenne. Ces travaux ont engendré la création d'un guide pratique de débroussailllement pour le respect du potentiel mellifère. La dernière étape de ce travail est la mise en application des recommandations du guide dans le cadre des PIDAF. Le CRPF est amené à suivre les PIDAF pour en tenir compte dans les PSG.

Actions menées par le CRPF

B. Cabannes est revenu sur l'historique des liens entre le CRPF et l'apiculture. En Languedoc –Roussillon, le syndicat apicole avait vivement réagi quant aux débroussailllements, ce qui a été le point de départ d'une réflexion générale sur la forêt méditerranéenne et ses multiples fonctions. Par conséquent, un effort a été fait sur les débroussailllements, mais également les éclaircies. Des plantations mellifères ont également été mises en place et continuent d'être menées. En PACA, comme dans le Languedoc-Roussillon, le CRPF a intégré l'apiculture dans sa politique en soulignant :

- La contribution à la pollinisation ;
- L'intérêt paysager ;
- L'occupation en forêt ;
- L'intérêt pour la biodiversité.

Aussi, la majorité des ingénieurs et techniciens du CRPF-PACA étant apiculteurs amateurs, ils ont la capacité à identifier les emplacements de ruches et commencent à le faire lors des diagnostics des PSG.

[Grandes lignes identifiées](#)

Propositions d'actions

Bourse des emplacements de ruches.

Dans la lignée de ce qu'il fait déjà, le CRPF propose que les emplacements potentiels pour les ruches soient mentionnés dans les PSG. Un système de mise en relation entre apiculteurs et forestiers pourrait être envisagé sur un site internet. L'idéal serait que le propriétaire forestier puisse lui-même gérer son annonce, une fiche pourrait être remplie pour caractériser l'emplacement sans que cela soit trop contraignant. Les coordonnées précises ne seraient transmises seulement sur demande de l'apiculteur. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour que le système soit intéressant pour les apiculteurs :

- Il est nécessaire de prendre en compte la distance entre les autres ruchers ainsi que la taille du rucher pour proposer des emplacements ;
- Le système d'échange ne doit pas être trop contraignant pour les apiculteurs comme pour les propriétaires forestiers et doit rester un échange à l'amiable ;
- Un modèle de convention sera proposée pour les propriétaires et apiculteurs souhaitant en passer une MAIS cette convention ne sera pas exigée ;
- Il sera exigé de la part de l'apiculteur que son rucher soit dans un état sanitaire conforme.

Pour avancer :

- commencer à prospecter pour trouver un hébergeur du site internet celui de l'OFME, de l'ADAPI ?; (ADAPI, Forêt Modèle de Provence).



- faire l'inventaire des propriétaires forestiers intéressés et de leurs emplacements, envoi d'un questionnaire ? ; (CRPF)

- faire l'inventaire des apiculteurs intéressés, envoi d'un questionnaire (ADAPI)

Il faut noter également qu'un emplacement potentiel n'est pas forcément bon, en général 3 ans sont nécessaires pour évaluer l'intérêt de l'emplacement.

Intégration de l'apiculture dans la sylviculture

En premier lieu on pourrait s'attacher à mettre en œuvre les pratiques recommandées dans le guide publié dernièrement par l'IRSTEA « guide du débroussaillage réglementaire et apiculture ». Des chantiers pédagogiques répartis sur le territoire de Forêt modèle sont à envisager.

Les formations et recommandations sur la sylviculture actuelle doivent intégrer l'apiculture comme argument supplémentaire pour réaliser des éclaircies. Les forestiers pourraient être sensibilisés sur l'intérêt de garder quelques essences ne répondant pas à une logique de production mais intéressante d'un point de vu mellifère et ce dans toutes les strates, arborées, arbustives et herbacées.

Une étude faisant le lien entre offre mellifère les itinéraires sylvicoles est une piste à explorer.

Pour avancer :

- recenser les expériences et initiatives déjà existantes. (Forêt modèle de Provence)

Communication sur les plantations.

Un effort de communication pourrait être fait sur les plantes mellifères, leurs modes de plantation et leurs dates de floraison ainsi que l'intérêt environnemental qu'elles apportent. Le « guide pour la mise en place de plantations mellifères » est déjà un bon outil de communication. Les plantations mellifères doivent être faites en tenant compte des végétaux déjà en place, comme par exemple un champ de lavande. Un travail est à réaliser avec le milieu associatif pour que cette communication soit efficace et pas redondante avec des initiatives existantes.

Un sentier botanique pourrait être envisagé dans un endroit stratégique, voire un écomusée si le projet de miellerie collective est envisagé.

Pour avancer :

- recenser les publications et brochures sur les plantations diffusées en PACA ; (CRPF et ADAMI)

Mise en place d'une miellerie collective

Cette proposition n'a pas de lien direct avec les forestiers privés sauf si cette dernière sert également d'écomusée et que le sentier botanique ne se trouve pas loin de cette miellerie. Cette miellerie collective aurait pour but de mettre à disposition du matériel d'extraction à disposition des professionnels et des amateurs.

Pour avancer :

- Sonder les apiculteurs pour connaître leur besoin (ADAMI ?)
- Etudier les diverses structures existantes en France (MPM, dans le massif des Bauges etc..)

Conclusion

Tous ces travaux d'inventaires et de sondages doivent être avancés avant de se réunir une seconde fois avec davantage d'acteurs pour mieux identifier le déroulement de l'action et définir un fil rouge entre toutes les propositions qui ont été faites.

Fait à Gardanne le 21 août 2013

**Le Secrétaire général ,
Georges Franco,**

**Le trésorier
Gérard Gautier**